

Fiche conseil

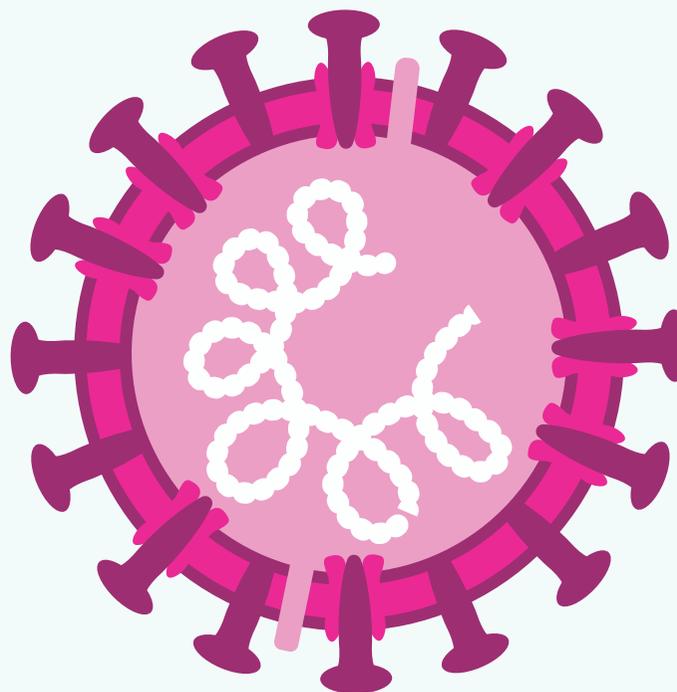
Agent des espaces verts



Quels sont les risques de transmission du COVID-19 ?

Quand vous êtes touché par un postillon ou une gouttelette contaminée

Sécrétions projetées lors d'éternuements ou de la toux, en cas de contact étroit : même lieu de vie, contact direct à moins d'un mètre en l'absence de mesures de protection. Rappelez-vous que vous pouvez aussi être porteur du virus et le transmettre.



Quand vous portez vos mains ou un objet contaminé au visage

Un risque important de transmission est le contact des mains non lavées. Sur les surfaces contaminées (objets, cartons, poignées...), le virus peut survivre quelques heures. Quand vous mangez, buvez, fumez ou vapotez, si vous avez les mains sales ou que vous partagez les aliments, les bouteilles ou verres avec d'autres, il existe un risque important lors du contact de la main avec la bouche.

3 phases essentielles

PHASE 1 : PRÉPARER

Prévoyez la liste de ce qu'il faut absolument :

Moyens d'hygiène dans chaque véhicule et sur les chantiers :

- savon liquide / gel hydro alcoolique
- bidons d'eau claire au moins 5 litres pour se laver les mains
- essuie mains à usage unique
- des masques supplémentaires (à changer selon les préconisations)
- sacs-poubelle
- lingettes ou produits détergents pour nettoyer les matériels et outils

Fournissez des bouteilles d'eau individuelles en nombre suffisant (3 à 4 litres/ jours par personne en hiver, plus en été) repérées avec le nom de chaque agent apposé dessus

Affichage des recommandations : mesures barrières, lavage des mains, application gel hydro alcoolique – à proximité des bidons d'eau

Moyens de communication à distance : pas de partage de papier/crayon- téléphones (appel/SMS)

Organisez la journée de travail, anticipez :

Adaptez l'organisation du travail et le temps nécessaire aux différentes activités en fonction des contraintes exceptionnelles :

- modifiez les amplitudes horaires, fractionnez les pauses
- augmentez le temps dédié au nettoyage
- organisez les embauches en horaires décalés pour limiter les contacts entre les personnes,
- évitez les embauches collectives sur le site avant départ vers les chantiers : les agents se rendent directement sur le chantier et rentrent directement à leur domicile en fin de journée

Communiquez les consignes par téléphone, SMS, e-mail

Organisez la réception des matériaux, les chargements/déchargements pour limiter les contacts

Organisez l'entretien des tenues de travail au sein de la collectivité

Anticipez la coactivité :

Organisez les déplacements vers les chantiers

- pas de transport collectif (camionnette, fourgon...) : utilisation individuelle des véhicules
- si covoiturage : Dans les véhicules, le port du masque est obligatoire mais limiter le nombre de personnes
- intervenir sur les chantiers les plus éloignés en début de journée ou en début de semaine pour éviter le cumul de fatigue.

Organisez les pauses : priorisez le retour à domicile pour le déjeuner, le repas pris seul à bord de son véhicule, ou le repas pris en extérieur (si le temps le permet) en respectant des distances d'au moins 1 mètre entre les personnes.



3 phases essentielles



PHASE 2 : RÉALISER

Sur le chantier :

Privilégiez l'activité individuelle et isolée (avec dispositif de prévention du travailleur isolé), parcelles différentes, à plusieurs rangs d'écart, travail en décalé.

- Quand l'intervention à plusieurs sur une tâche est indispensable, **constituez des binômes, trinômes qui ne changeront pas** jusqu'à nouvel ordre.
- **Privilégiez le travail côte à côte** plutôt que face-à-face avec toujours la distanciation entre les personnes
- Pour une **succession de tâches par plusieurs personnes, laissez un temps nécessaire pour maintenir une distance de sécurité entre opérateurs** (ex : taille/désherbage et ramassage des déchets)
- **Pour se passer les charges**, pratiquez la pose et la dépose pour **éviter le passage direct** entre les opérateurs.

Limitez les rotations de poste dans la journée

Privilégiez les **outils individuels** : l'outillage et le matériel partagé doivent être régulièrement nettoyés à chaque transmission d'un individu à l'autre et lors de la prise et la fin de la journée de travail.

Usage de véhicules, machines, engins de chantier

- Limitez le nombre de personnes. Le port du masque est obligatoire.
- Attribuez un seul et unique véhicule/ machine par personne ou sinon, si le véhicule de chantier doit changer de conducteur, nettoyez le volant, les commandes, les poignées, ...
- Mettez en oeuvre les gestes barrières lors des phases d'attelage/dételage des outils, si vous travaillez en binôme
- Evitez de stocker à l'intérieur de la cabine des outils, des chiffons ou des gants souillés. Prévoir des rangements extérieurs à l'habitacle (poubelles pour gants jetables, boîte à outils...)

Interdisez le chantier aux visiteurs ainsi qu'aux personnes non indispensables

Utilisation des équipements de protection individuelle (EPI) :

Le port des gants de travail pour éviter les coupures, les souillures... est important pour faciliter le lavage ultérieur des mains. **Se laver les mains chaque fois que l'on enlève un EPI** : gants, lunettes, combinaison, masque, etc.

Attention : les gants contaminés portés au visage peuvent être source d'infection.

Privilégiez les lavages fréquents des mains à un port permanent de la même paire de gants.

Cas des travaux dans les arbres :

Pas de travail isolé. L'interdiction de travail isolé lors de l'exécution de travaux dans les arbres doit dans tous les cas être respectée. Le chantier doit être organisé pour éviter tout risque de contamination entre travailleurs.

Organisation des secours au blessé dans l'arbre : Dans le cas où un agent grimpeur se trouverait blessé dans l'arbre et incapable de descendre par lui-même, sa vie est en danger. Il s'agit d'une situation de danger grave et imminent : la réalisation du sauvetage doit être opérée sans délai dans les conditions habituellement recommandées pour le secours au blessé dans l'arbre.

3 phases essentielles



PHASE 3 : VÉRIFIER

Le port du masque obligatoire dans les véhicules, en milieu confiné ou lors de la proximité de collègues. Une dérogation à cette obligation est possible à condition que le maintien des distances soit respecté.

La disponibilité des produits nécessaires à l'hygiène, et de l'accès à l'eau

La bonne application des procédures de nettoyage prévues

Procédez à des retours et partages d'expérience des aléas de la journée tout en respectant la distanciation entre individus pour adapter l'organisation du travail et les mesures initialement prévues

Prenez des nouvelles de l'état de santé (éventuels symptômes, ressenti psychologique, appréhension, incompréhension...) de vos collaborateurs régulièrement

Attention : Un risque peut en cacher un autre ! Assurez-vous que l'attention portée au risque d'infection ne conduise pas à occulter ou réduire l'attention portée aux risques propres des chantiers (risque machines, chutes de hauteur, manutentions, port des EPI, etc.).

Le service prévention, les médecins et infirmières du travail de votre centre de gestion sont à votre disposition pour réfléchir avec vous à la mise en œuvre de ces mesures de prévention en fonction de vos spécificités

Source : Ministère du travail - Coronavirus-COVID-19 - Fiches conseils métiers pour les salariés et les employeurs
<https://travail-emploi.gouv.fr>